



LYSTER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **1^{er} juin 2020**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 368.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 368 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 368.1 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 3 juin 2020.

Suzy Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière